

**DEPARTEMENT DE LA LOIRE
CCAS DU CHAMBON-FEUGEROLLES**

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE ORDINAIRE DU 14 DECEMBRE 2022

Délibération N°DCA-14122022-11

**OBJET : RESIDENCE AUTONOMIE QUIETUDE
DÉCISION MODIFICATIVE N°3 – EXERCICE 2022**

Le conseil d'administration du CCAS du Chambon-Feugerolles, dûment convoqué par monsieur le Président s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le 14 décembre 2022 à 18 heures sous la présidence de madame Yvette JACQUEMONT

Date de la convocation des membres du CA : **8 décembre 2022**

Compte-rendu affiché le : **12 décembre 2022**

Nombre d'administrateurs en exercice : **11**

Nombre présents à la séance : **6**

Membres présents à la séance :

Mme JACQUEMONT, Vice-présidente, Mme CHOUAL, MME CHAMPAGNAT,
Mme JOURDYTH, Mr PASIEKA, Mme GUICHARD

Membres absents ayant donné pouvoir :

M FARA Président à Mme JACQUEMONT
Mme ROBERT à Mme CHAMPAGNAT

Membres absents avec excuses :

MME AIVALIOTIS
MME DI DOMENICO
M PRUD'HOMME LACROIX

CCAS DU CHAMBON-FEUGEROLLES
REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 DECEMBRE 2022
DELIBERATION N° DCA-14122022-11

RÉSIDENCE AUTONOMIE QUIETUDE
DÉCISION MODIFICATIVE N°3 – EXERCICE 2022

La présente décision modificative a pour objet d'ouvrir des crédits : au :

- Chapitre 012 charges afférentes au personnel
- Compte 7715 pour le versement d'une subvention exceptionnelle du CCAS et du Département de la Loire

SECTION FONCTIONNEMENT					
NATU.	LIBELLE	DEPENSES		RECETTES	
		AFFECT.	DESAF.	NLLES	ANNUL.
6419	Remb sur rémunérations			3 200,00	
6459	Remb sur charges			1 100,00	
7088	Autres produits d'activités annexes			600,00	
Total Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation				4 900,00	0,00
7715	Contribution exceptionnelle et temporaire			30 000,00	
Total Groupe III Produits financiers, produits exceptionnels				30 000,00	0,00
TOTAL RECETTES				34 900,00	0,00
60611	Eau et assainissement		3 900,00		
60613	chauffage	11 000,00			
60622	Produits d'entretien		600,00		
60623	Fourniture petit atelier		400,00		
606268	Autres fournitures hôtelières		180,00		
6063	Alimentation		2 000,00		
62428	Autres transports d'usagers		1 600,00		
6251	Voyages et déplacements		300,00		
6257	Réception		200,00		
6262	Frais télécommunication		500,00		
6282	Prestation s d'alimentation à l'extérieur	5 530,00			
6288	Autres		1 000,00		
		16 530,00	10 680,00		
64111	Rémunération principale titulaire		8 100,00		
641188	Autres indemnités		14 000,00		
64131	Rémunération principale non titulaire		5 800,00		
Groupe II : Charges afférentes au personnel		27 900,00	0,00		
673	Titres annulés sur exercice antérieur		1 150,00		
Groupe III: Charges afférentes à la structure		1 150,00			
TOTAL DEPENSES		45 580,00	10 680,00	0,00	

TOTAL DM N°2	45 580,00	10 680,00	34 900,00	0,00
---------------------	------------------	------------------	------------------	-------------

Après en avoir délibéré, le conseil administration :

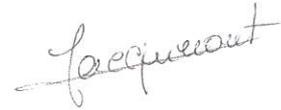
à la majorité (8 votes « Pour »)

APPROUVE la décision modificative N°3

ONT signé au registre tous les membres présents.

La Vice-Présidente
Yvette JACQUEMONT

Certifié exécutoire compte tenu de :
- sa publication le 16.12.2022
La Vice-présidente



En application des dispositions des articles r.421-1 à r.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.